

Les fausses arnaques de la consommation

La vocation du Réseau anti-arnaques est bien de développer la prévention des arnaques de la consommation. Les conseils les plus diffusés sont :

- ⇒ ce qui est gratuit n'existe pas, *(et cache souvent des contraintes coûteuses)* ;
- ⇒ ne jamais communiquer de pièce d'identité à un tiers.

Mais, il existe des dérogations à ces principes car certaines offres publicitaires présentent une apparence d'arnaque mais n'en sont pas !

En voici quatre exemples :

Les ampoules LED gratuites ou l'isolation de combles pour 1 €

Cette gratuité est réelle. Elle est explicable par les pénalités que doivent payer tous les fournisseurs d'énergie et de carburants. Pour les éviter, ceux-ci doivent contribuer à la réduction des consommations d'énergie des ménages. C'est ainsi qu'ils sont amenés à verser des « primes énergie » aux particuliers, *(sachant que le revenu fiscal du contribuable doit respecter un certain plafond pour en bénéficier)*.

Les deux polos gratuits (catalogue L'HOMME MODERNE)

La valeur commerciale annoncée est de 39 € les deux polos et les frais de port sont forfaitisés à 2 €. Le Réseau anti-arnaques a testé : la livraison est rapide et les articles présentent une qualité correcte. L'objectif de L'HOMME MODERNE est, en fait, de constituer un fichier de nouveaux clients qui recevront les prochains catalogues.

Les cadeaux et loteries de la vente à distance

Certes, le principe de vigilance s'impose notamment face aux promesses émanant de sociétés implantées à l'étranger *(Pays-Bas, Suisse, Belgique, entre autres)*, et à celles qui se sont implantées dans le département des Alpes-Maritimes *(06)*.

Le consommateur a tout avantage à privilégier les offres de sociétés affichant le logo de la FEVAD *(Fédération du e-commerce et de la vente à distance)*.

La communication de justificatifs suite à une commande sur internet

Vous avez effectué une commande auprès d'un site marchand et vous pouvez recevoir un message de FIA-NET vous réclamant, par exemple, un justificatif d'identité.

Cette filiale du groupe CRÉDIT AGRICOLE garantit au professionnel le bon paiement par carte bancaire de la commande, moyennant la perception de commissions. Bien évidemment, vous pouvez refuser de communiquer le document sollicité avec le risque de voir votre commande non traitée.

Du reste, tout consommateur peut consulter le site fia-net.com pour prendre connaissance des évaluations effectuées par les clients.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031
Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.
Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**